

---

ICANN72 | Réunion générale annuelle virtuelle – GAC : séance de rédaction du communiqué (4 sur 5)  
Jeudi 28 octobre 2021 – 09h00 à 10h00 PDT

JULIA CHARVOLEN:

Bonjour, bon après-midi. C'est la séance de rédaction du communiqué du GAC de l'ICANN 72, 28 octobre, à 16 heures UTC.

Étant donné que ces séances sont publiques et que d'autres membres de la communauté de l'ICANN peuvent y être présents, l'équipe de direction du GAC et le personnel de soutien encouragent les représentants du GAC à indiquer leur nom et leur affiliation dans la fenêtre de chat afin de faciliter le registre des présences.

Si vous souhaitez poser une question ou faire un commentaire, veuillez le taper dans le chat en bas de la fenêtre de Zoom en ajoutant au début et à la fin de la phrase le mot question ou commentaire comme indiqué dans le chat.

Le service d'interprétation simultanée pour les séances du GAC est disponible dans les six langues des Nations unies plus le Portugal. Les participants peuvent sélectionner la langue dans laquelle ils souhaiteraient écouter ou parler en cliquant sur l'icône d'interprétation située dans la barre d'outils de Zoom. Si vous souhaitez parler, lever la main. Lorsque vous serez appelés, dites votre nom et veuillez dire votre nom pour l'enregistrement ainsi que la langue dans laquelle vous allez

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.**

parler si ce n'est pas l'anglais. Parlez clairement et à une vitesse raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos fidèlement.

Cette séance, à l'instar de toutes les activités de l'ICANN, est régie par les normes de conduite requise par l'ICANN. En cas de perturbation pendant la séance, notre équipe technique désactivera le micro de tous les participants. Cette séance sera enregistrée et les documents seront disponibles sur la page de la réunion ICANN 72.

Maintenant, je vais passer la parole à la présidente du GAC, Manal Ismaïl.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci Julia.

Bonjour, bon après-midi, bonsoir à tous. Soyez les bienvenus à la quatrième séance de rédaction du communiqué du GAC. C'est une séance prévue pour une heure. J'espère que vous serez relaxés et que nous puissions finir aujourd'hui le communiqué.

Nous allons commencer en faisant une révision du communiqué dès le début.

Nous allons lire seulement les nouveaux textes qui ont été ajoutés depuis hier pour pouvoir avancer avec les questions les plus importantes et pouvoir finir la partie correspondante à l'avis.

Nous allons donc faire avancer le document, et nous allons nous arrêter dans le premier texte tout neuf.

Nous savons que la partie de l'acceptation universelle sera complétée après la réunion d'aujourd'hui avec l'équipe correspondante.

Les élections auront aussi le texte lors de la séance de clôture. On a le nouveau texte du PSWG qui dit ce qui suit.

Le PSWG du GAC a continué pour combattre l'utilisation malveillante du DNS et promouvoir un accès efficace aux données d'enregistrement de noms de domaine. Le PSWG a souligné l'attention octroyée à l'utilisation malveillante du DNS avec une séance sur la question pour que le GAC puisse améliorer les dispositions contractuelles pour répondre à l'utilisation malveillante du DNS et pour partager ces évaluations avec l'ICANN pour informer les négociations contractuelles. Le PSWG a également participé dans un panel sur le rôle de la ccNSO sur l'utilisation malveillante du DNS. Dans les préparations pour l'ICANN 72, le PSWG a également participé avec des collègues du GAC dans une séance ouverte de politiques du comité At-Large pour parler de l'impact de l'utilisation malveillante du DNS et profiter de tous les outils disponibles et possibles pour atténuer certains des dommages causés par l'utilisation malveillante du DNS. Le PSWG a dirigé une séance sur les données d'enregistrement de noms de domaine pour mettre à jour le GAC y compris le rapport de l'étape 2A de la spécification temporaire pour les données d'enregistrement des gTLD et le rapport de la minorité du GAC y afférent. Le PSWG contribue

à l'effort sur l'exactitude des données d'enregistrement de noms de domaine pour soutenir les représentants du GAC dans l'équipe de cadrages. Les membres du PSWG continuent aussi à représenter le GAC dans l'équipe de révisions de la mise en œuvre pour l'étape 1 de l'EPDP. Au cours de l'ICANN 71, le PSWG a eu des discussions avec l'organisation ICANN—

Je ne sais pas ici. Il faudrait mettre 72, n'est-ce pas ? Oui.

Au cours de l'ICANN 72, le PSWG a eu des discussions avec l'organisation ICANN, y compris les représentants du bureau du chef de la technologie, l'équipe de la sécurité, la stabilité, la résilience, et le département de la conformité contractuelle, le comité consultatif At-Large, le comité consultatif sur la sécurité, la stabilité SSAC, le groupe de parties prenantes des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre, et le groupe des parties prenantes commerciales de la GNSO.

Merci. Merci au PSWG et à ses membres de nous avoir présenté ce texte. C'est tous les efforts qu'ils ont faits avant et pendant la réunion. Nous avançons, et nous allons continuer avec un nouveau texte. Je crois qu'il y a certaines améliorations.

Le groupe de travail à mise à jour le GAC sur les développements récents concernant le document de proposition de perspectives du GAC sur la recommandation 1.1 du rapport final de la piste de travail 2 sur la définition de la diversité. L'objectif de ce document proposé est de donner au GAC une perspective sur chacun de ces éléments de diversité

identifiée dans le rapport. En outre, des éléments de la diversité culturelle et de diversités dans l'assistance ont été inclus à cause de leur importance potentielle pour le GAC et puis pour l'ICANN. Le GAC a reçu avec plaisir le rapport préliminaire du document de perspectives pour sa révision et a confirmé que, dès que le document sera fini, le GAC discutera pendant la période intersessions sur comment mesurer et mettre en œuvre tous les aspects importants de la diversité.

Merci, encore une fois, au coprésident et aux membres du groupe de travail. On continue s'il vous plait. Pour ce qui est des questions d'importance pour le GAC, voici un texte qui est en rédaction depuis hier. On va le relire aujourd'hui.

Le GAC reconnaît le travail effectué en matière d'utilisation malveillante du DNS au sein de la communauté de l'ICANN depuis l'ICANN 71, y compris la publication des parties contractantes dans le cadre de notificateurs de confiance. Le GAC suit les développements dans le domaine des mesures volontaires avec intérêts. Et comme exemple, on peut citer le travail de l'institut sur l'utilisation malveillante du DNS. Le GAC prend note des démarches positives qui ont été prises dans la publication mensuelle des rapports de conformité et dans les questions partagées pendant la séance mentionnée dans le document. Ceci indique le progrès pour avoir des notifications de l'utilisation malveillante séparées par bureau d'enregistrement. Le GAC prend note du travail que l'on fait pour donner l'accès à l'information des bureaux d'enregistrement du domaine DAAR et soutient cette autre démarche pour aider à

comprendre le panorama de l'utilisation malveillante du DNS. Le GAC espère que cela mènera un dialogue plus productif au sein de la communauté et qu'il informe les efforts au sein de la communauté ou améliore les aspects contractuels pour permettre une réduction des dommages causés par l'utilisation malveillante du DNS. En relation avec cela, GAC souligne le besoin d'avoir des exigences améliorées pour aborder la question de l'utilisation malveillante du DNS plus efficacement. Dans ce sens, le rôle de l'ICANN suivant les statuts constitutifs inclut la prise en compte les préoccupations de politiques publiques des gouvernements et des autorités publiques et d'agir pour le bénéfice du public. Les statuts autorisent également l'ICANN à négocier des accords, y compris les engagements d'intérêt public, pour respecter sa mission. Par conséquent, l'ICANN est bien placé pour négocier les améliorations du contrat existant afin de réduire l'utilisation malveillante du DNS tel que cela [inaudible] parle GAC et d'autres parties prenantes qui sont en faveur de l'intérêt public. Nous nous attendons donc à un chronographe définitif pour cette initiative. Le GAC veut également souligner l'importance qu'il octroie au travail des aspects de conformité contractuelle de l'ICANN pour garantir que les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement respectent leurs fonctions lorsqu'ils enregistrent un nom. En ce sens, le GAC soutient les options opportunes et le progrès effectué dans les recommandations du rapport de la SSR2. Le GAC a reconnu la question du *register hopping* comme une pratique pour que les titulaires évitent les conséquences pour l'utilisation malveillante du DNS et de transférer

les noms de domaine à un bureau d'enregistrement différent en réponse [inaudible] d'utilisation malveillante.

Merci beaucoup à tous ceux qui ont participé du travail de révision de ce texte. On peut avancer sur le document s'il vous plait ? Nous allons maintenant aborder la question de l'exactitude des données d'enregistrement.

Le texte dit ce qui suit.

Le GAC réitère le fait que maintenir des données d'enregistrement de domaine exact est un élément important pour la prévention et l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Le GAC signale également son opinion exprimée dans le communiqué de l'ICANN 71, pour ce qui est de la portée du travail sur l'exactitude et que ce ne devrait pas être limité au respect du RGPD, mais aussi inclure l'exactitude de tous les domaines d'enregistrement des noms de domaine. Dans ce contexte, le GAC reçoit avec plaisir les démarches efficaces de l'équipe de cadrage lancée par la GNSO. Il propose de respecter les quatre tâches également importantes pour définir la portée en matière d'exactitude.

Nous continuons maintenant avec le paragraphe qui suit. Et je vois qu'ici il y a une partie qui est surlignée. Cette partie a été proposée pour son élimination. Je vous serais reconnaissante-- enfin, que les auteurs confirment si cette partie peut être éliminée. Olivier, s'il vous plait ?

(4 sur 5)

---

COMMISSION EUROPÉENNE : Olivier Bringer au micro, de la Commission européenne. J'espère que vous m'entendez bien.

Je ne sais pas si l'on est d'accord d'éliminer ceci, parce que l'idée est de dire explicitement qu'il est important de dire que les quatre tâches sont importantes, mais qu'il est aussi important d'attribuer du temps et des ressources aux deux dernières tâches.

Alors, nous ne sommes pas d'accord avec l'élimination. Nous croyons que, dans le paragraphe précédent, il serait vraiment sensé de conserver l'explicitation des tâches. Parce que, sinon, on ne va pas comprendre de quoi on parle.

Enfin, je dirais que je ne comprends pas pourquoi on a éliminé le mot « complet » ; les données d'enregistrement doivent être exactes, mais également doivent être complètes. Alors, si on a l'identificateur, on n'a pas le nom ; sinon, on a le nom, on n'a pas autre chose, etc. Je ne vois pas pourquoi on pourrait éliminer le terme complet.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci Olivier. Suzan, des États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci Madame la Présidente. Merci Olivier.

La raison pour laquelle on a soutenu l'élimination du mot complet, c'est parce qu'il y a des inquiétudes du fait que ceci pourrait créer des confusions dans le groupe de travail chargé du cadrage de l'exactitude.

(4 sur 5)

---

Cette condition de « complet » n'est pas de dans la portée de ce groupe de travail de cadrage. Ce n'est pas inclus dans les instructions de ce groupe de travail.

Nous croyons donc que probablement ceci pourrait créer des confusions par rapport à l'approche. Et nous pensons que l'on pourrait être d'accord également avec ce qui a été suggéré avec d'autres collègues du GAC par rapport à la notion du mot « complet ». Nous savons que la définition est un peu vague.

Et pour finir, bien entendu, vous pouvez nous corriger si on se trompe, mais nous trouvons qu'il s'agit d'une exigence établie dans les contrats. Voilà les raisons pour lesquelles on suggère d'éliminer ce moment. Merci.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup Suzan.

Je vois que Kavouss a demandé la parole. Allez-y, Kavouss.

IRAN :

Bonjour, bon après-midi, bonsoir. Je ne sais plus quelle heure il est pour moi. J'ai commencé à neuf heures et je veux continuer à travailler. Bien.

Nous avons dit hier que nous devons éliminer le mot « complet », parce que l'exactitude, en fait, comprend cette notion.

(4 sur 5)

---

Ce qui est surligné nous pose aussi des difficultés, chère Madame la Présidente. En ce moment, pour les questions qui sont là qui ne font pas partie de l'avis, c'est correct.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Oui, oui, oui. C'est des questions d'intérêt pour le GAC.

IRAN :

Bien. Parfait. Donc questions d'intérêt pour le GAC. Donc je pense que les parties surlignées, où l'on dit instruite par le conseil de la GNSO à savoir, je ne comprends pas instruite par. Je ne sais pas qui instruit qui. Je crois que nous pourrions dire soulevé par le Conseil de la GNSO. Mais instruit et coordonné, je ne pense pas qu'une unité constitutive ou une partie de l'ICANN puisse donner des ordres à une autre partie ou à une autre unité constitutive. Merci.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup Kavouss.

Comme nous sommes dans la section questions d'intérêt pour le GAC, je pense que nous pourrions être flexibles. Voilà ce que je propose.

(4 sur 5)

---

Nous allons éliminer « et complet », parce qu’il s’agit de données complètes. Parce que c’est les données. Et nous allons laisser la liste des quatre tâches, comme Olivier a mentionné, parce qu’il y a une référence à cela dans le prochain paragraphe. Donc il vaut mieux que nous ayons la liste complète de tâches. Et nous conservons la partie surlignée. Nous éliminons « et complètes », et je voudrais trouver un mot qui ne soit pas « donner », ou « instruire ». Le GAC soutient les quatre tâches, à savoir 1, 2, 3, 4, comme des tâches également importantes pour le cadrage de la notion d’exactitude. Nous éliminons ce qui dit « ordonner par le conseil de la GNSO ». Voilà ma proposition. Je ne sais pas ce que vous en pensez. Je ne sais pas s’il y a des objections.

Kavouss.

IRAN : Pourriez-vous indiquer après les tâches ?

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Après, nous présentons la liste des tâches 1, 2, 3, 4, c’est-à-dire les quatre tâches, à savoir, et puis nous présentons la liste des quatre tâches comme également importante, etc.

IRAN : Oui. Nous supprimons le mot ordonner. Pas de problème.

---

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Excellent.

J'espère que la Commission européenne-- enfin, elle me dit sur le chat quel est d'accord aussi, la Commission européenne, d'après ce que dit Olivier sur le chat. Donc je vous remercie, vous tous, de la flexibilité dont vous avez fait preuve. Nous allons donc éliminer « complètes ». Et le deuxième paragraphe dit dans ce contexte :

Le GAC salue le début effectif de la tâche de cadrage de l'exactitude entamée par la GNSO. Le GAC soutient les quatre tâches, à savoir 1) les rapports, 2) la mesure de l'exactitude, 3) efficacité et 4) impacts et améliorations, également importantes pour le cadrage du travail sur l'exactitude.

Le GAC estime que les tâches 3 et 4 sont particulièrement importantes pour l'évaluation des améliorations possibles de l'exactitude des données d'enregistrement. Le GAC attend les échanges avec d'autres unités constitutives, non seulement pour la définition et la mesure de l'exactitude, mais aussi sur les solutions pour améliorer l'exactitude. Le GAC accorde une importance particulière à la vérification, la validation, la correction de toutes les données d'enregistrement de la part des bureaux d'enregistrement et de certains opérateurs de registre suivant leurs obligations contractuelle et soutient le suivi et le respect rigoureux de ses obligations contractuelles de la part de l'ICANN. Le GAC met l'accent sur l'importance de réaliser ces quatre tâches de manière efficace et opportune.

(4 sur 5)

---

Et nous allons conserver les notes en bas de page. Comme nous conservons le texte, nous conservons aussi les notes en bas de page. Bien. Maintenant, nous avançons. Pardon. Séries ultérieures de nouveaux gTLD. Nous avons lu cela hier.

Kavouss, vous avez demandé la parole ?

IRAN :

Oui. Je voudrais revenir sur cet élément au deuxième paragraphe, à la fin, où l'on dit « ainsi qu'également importante ». Je trouve que nous ne pouvons pas dire qu'elles sont également importantes, et dire ensuite qu'elles sont particulièrement importantes. Donc, si nous voulons dire que quelque chose est particulièrement important, il faut que nous éliminions cette partie qui dit également importante.

Et nous parlons ensuite de l'amélioration, etc.

Je demanderai d'éliminer « également importante », parce qu'ensuite dans le prochain paragraphe nous disons particulièrement importantes. Donc il faut que nous soyons cohérents. Merci.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : je vais proposer ce qui suit.

Si je comprends bien l'intention de cette formulation, nous pourrions peut-être conserver « comme également importante » et faire la modification dans le deuxième paragraphe. Voilà ma proposition. Donc

(4 sur 5)

---

nous pouvons modifier: le GAC estime que les tâches 3 et 4 sont également importantes aux fins-- non, non, non, excusez-moi. Non.

Ne tenez pas compte de ma proposition s'il vous plait. Je comprends ce que vous voulez dire Kavouss. Le GAC soutient les quatre tâches, à savoir 1, 2, 3, 4, pour le cadrage du travail sur l'exactitude.

IRAN : Oui. Je suis d'accord là-dessus. Pour moi, c'est bien si nous éliminons « comme également importante ». Merci.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci Kavouss.

Est-ce qu'il y a des objections pour éliminer « comme également importante » ? Bien. Nous allons donc éliminer cela. Nous allons avancer. Et maintenant, nous allons aborder l'avis par consensus du GAC. Ici, nous parlons du rapport SSR2.

Le GAC conseille au Conseil d'administration de mener à bien, de manière prioritaire, les actions de suivi [le concernant nécessaire], pour donner un soutien agile de la fiche de suivi du Conseil d'administration concernant le rapport final de l'équipe de révisions SSR2 et d'informer le GAC et la communauté — il faut définir cette partie de manière pertinente — y compris pour le calendrier pertinent.

Merci d'avoir inclus ici l'expression fiche de suivi. Ce que j'avais dit tout à l'heure. Je crois que nous devons parler ici au Conseil

(4 sur 5)

---

d'administration pour qu'ils mettent en œuvre de manière efficace et agile tout ce qui résulte du SSR2, les recommandations rejetées, mais qui sont maintenant sur la fiche de suivi. Donc cela répond à ce que j'avais proposé hier. J'espère que tout le monde aura la même idée. Nigel, s'il vous plait.

ROYAUME-UNI :

Bonjour, bon après-midi, bonsoir à tous.

Oui. Pour ce qui est du texte, je crois que, là où l'on dit « y compris », il me semble qu'en anglais, cela ne va pas bien. Je crois que nous devrions dire en anglais « et informer le GAC pertinemment, surtout en ce qui concerne le calendrier pertinent ». Donc je pense que, « y compris » après « en conséquence », ce n'est pas correct en anglais. On devrait trouver quelque chose de plus approprié en anglais.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup.

Par conséquent, que l'on dise aussi et, surtout, ou surtout en ce qui concerne le calendrier pertinent. Y a-t-il des objections au texte proposé par le Royaume-Uni ? Kavouss, vous avez relevé la main ?

IRAN :

Oui. Manal, je crois que nous avons délibéré à plusieurs reprises sur les commentaires, opinions, avis du GAC. Donc en ce moment, je demande à ce que, dans la section 5, on mette le consensus entre crochets, parce

que cela dépend de ce que nous allons faire du texte et de cela. On verra si on arrive à un consensus ou pas. Donc, je vous demande s'il vous plait, de mettre par consensus, ou consensus, que vous mettiez des crochets s'il vous plait.

Et j'ai ensuite mes commentaires sur les fondements, parce que j'ai eu vraiment du mal à avoir les fondements sur cet avis pas consensus. Et je vais vous dire pourquoi après j'ai eu du mal.

Parce que l'on dit ici, que le GAC, dans les fondements : Le GAC estime que le Conseil d'administration doit s'engager à une action de suivi transparente et opportune. Il me semble que le ton est trop fort. Le GAC demande, invite, estime, croit-- mais il ne faut pas parler d'engagement. Parce qu'il semblerait que ce ne soit pas transparent. Donc si vous avez des preuves en ce sens que le Conseil d'administration n'est pas transparent—

Parce que s'engager, Manal, c'est un mot qui est très fort. Nous parlons d'engagement Manal. Il y a deux ou trois mots qui sont très importants. Engagement. *Undertaking*, en anglais, c'est la manière d'aborder aussi une obligation. Donc je crois que nous devrions dire devrait s'engager à une action de suivi transparente et opportune. Il semblerait que le Conseil d'administration n'a pas été opportun et ni n'a été transparent non plus.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Excusez-moi de vous avoir interrompu.

(4 sur 5)

---

IRAN : Si vous permettez, oui. J'aurais peut-être une meilleure proposition. Mais s'il y a des modifications-- considère ou invite le Conseil d'administration à présenter une plus grande transparence ou à améliorer les actions de suivi par une plus grande transparence et une plus grande opportunité, non pas que le Conseil s'engage. Le GAC invite le Conseil d'administration à avoir un plan d'action de suivi plus transparent, plus opportun. Là, je pense que ce serait bien.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Alors, nous pourrions dire que le Conseil d'administration devrait continuer à être transparent.

IRAN : [Excusez-nous, mais les orateurs sont superposés.] OK. Je n'ai pas de problème, le Conseil d'administration devrait—

INTERPRÈTE : [Excusez-nous, les interprètes s'excusent, mais les orateurs parlent en même temps.]

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Je vais dire les fondements, parce qu'à vrai dire, je ne les ai pas encore lus. Et nous pouvons ensuite faire des ajustements dans le texte. Merci. Merci Kavouss. Suzan, ceci a trait aux fondements—

(4 sur 5)

---

ÉTATS-UNIS :

Merci Madame la Présidente. Ceci a trait à la suggestion qui a été faite en général sur l'avis. On a pu voir qu'il y a certaines notes en marge.

Nous croyons que ce qui a trait aux délibérations du communiqué que l'on a fait ces dernières années, on a mené aussi des consultations. Pour ce qui est des inquiétudes relatives à la SSR2, si vous voulez continuer à lire les fondements, je pourrais les partager. Nous pouvons attendre jusqu'à ce que vous ayez lu les fondements. Je suis à votre disposition. Merci.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Oui. Ceci a trait à l'avis. Nous pouvons le prendre en premier lieu avant de passer aux fondements.

ÉTATS-UNIS :

Oui. Bien sûr. De notre avis, ce texte sur l'avis proposé est dévié de la fonction du GAC. Et il semblerait qu'on essaie de conduire à l'ICANN pour que les responsables révisent ou réévaluent les décisions prises. Je crois que ceux qui ont proposé ce texte devraient analyser d'autres options pour maintenir l'esprit du texte, mais dans la section d'importance pour le GAC.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Je m'excuse de vous interrompre, mais on parle du deuxième élément de l'avis, pas celui qui est sur l'écran.



qu'ils étaient concernés par ce texte, qu'ils étaient préoccupés par ce texte, et nous a communiqué la suggestion de changer de place pour ce texte ailleurs dans le communiqué.

Nous pensons que, notamment cette section, que l'on voit maintenant sur l'écran, où l'on demande au Conseil d'administration de mener à bien des actions de manière opportune et coordonnée, et de maintenir informer la communauté, ceci pourrait être considéré comme un avis utile.

Je prends note aussi qu'il y a au moins deux membres du GAC qui s'opposent au fait que ces points soient indiqués ici comme avis. C'est difficile de trouver le consensus dans ce cas. Nous sommes donc ouverts à considérer d'autres alternatives pour transmettre le message. Mais ici, comme vous le savez, nous avons proposé un texte initial que l'on discute depuis hier. Mais ce n'est déjà plus ce texte que nous avons proposé. C'est le texte à tout le monde. Ce serait donc important d'écouter l'opinion d'autres membres du GAC, parce que je crois que cette décision est importante. Comment le faire ? Bon. Je crois que ça ne nous prendrait pas trop de temps.

Mais, de manière collective, il faudrait décider ce que l'on va faire. Merci beaucoup.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Olivier, de votre flexibilité.

(4 sur 5)

---

Je vois qu'il y a d'autres demandes de parole. Tout d'abord, je vais passer la parole à Nigel, du Royaume-Uni, et par la suite à Kavouss.

ROYAUME-UNI :

Merci. Je ne veux pas rentrer dans un débat ici. Nous, on préférerait, comme on le fait en ce moment, voir la première partie de l'avis du GAC.

Hier, on a eu un texte amélioré grâce à la Commission européenne et à d'autres membres du GAC, qui ont apporté des améliorations au fur et à mesure. On a parlé de la possibilité d'adoucir un peu la formulation. Et l'idée, c'est de maintenir ceci en caractère d'avis.

Et je suis d'accord avec ce que Susan a dit. Il ne faut pas mettre en question les décisions du Conseil d'administration. Ce que nous pouvons faire, c'est d'introduire d'autres mots pour nous assurer de montrer une approche constructive et utile au lieu d'un antagonisme. Il y en a qui peut penser différemment, et, ce que nous voulons, c'est parvenir au consensus. Merci.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup Nigel. Kavouss, allez-y s'il vous plait.

IRAN :

Merci Manal. Si vous me permettez de finir mon intervention, après, tout le monde pourra faire des commentaires. Je vous demande gentiment de ne pas m'interrompre.

Je disais que, dans la quatrième ligne, on considère que le Conseil d'administration continue d'être transparent et qu'ils suivent un plan d'action nécessaire de manière opportune.

Dès que cette modification sera faite, j'ai une suggestion pour la partie suivante. Si on évite toutes ces difficultés, on peut revenir au titre et je pourrais réviser mon commentaire si l'on peut parvenir à un consensus, à un avis consensuel ou à un avis tout court.

Veuillez mettre par consensus entre crochets jusqu'à ce que l'on sache clairement les fondements. Mettez-le entre crochets s'il vous plait, le mot consensuel au consensus. Sinon, l'avis serait un avis normal, et pas par consensus. Je ne veux pas dire que le GAC dise que le Conseil doit s'engager, mais enfin c'est ma suggestion. Merci. Maintenant j'ai fini.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Kavouss, de votre proposition. On prend note.

Ceci est déjà reflété sur l'écran, et nous allons voir si nous allons discuter cette partie ou pas et décider si ce texte sera inclus dans cette section d'avis ou dans la section d'importance pour le GAC. Si on le change de place, il n'y a pas besoin des fondements. Voilà pourquoi je me concentrais sur cette partie. Mais nous prenons note de votre suggestion au cas où l'on conserverait cette section. Nigel ?

ROYAUME-UNI :

Pardon. C'était une vieille main. Pardon.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Jorge Cancio, représentant de la Suisse.

SUISSE :

Merci Manal. Merci à tous. Je tiens à remercier ceux qui m'ont précédé dans la parole de leurs commentaires, et je voudrais montrer explicitement mon soutien à l'intervention de Nigel.

Je crois qu'il y a différents niveaux dans ce que l'on suggère ici comme avis. Si nous passons aux points a, b, et c, et si nous analysons le contenu, nous pourrions peut-être comprendre les commentaires de Susan et décider si ceux-ci peut-être considéraient un avis consensuel, avec les ajustements nécessaires qui correspondent.

Ou bien, nous pouvons définir si on change ce texte de place et on l'inclut dans les questions d'importance pour le GAC.

Ma première impression, c'est qu'il y a des éléments qui coïncident avec l'avis. Et je crois que le texte est de plus en plus amélioré. On respecte ici la fonction du Conseil d'administration. On est clair par rapport à la finalité.

Peut-être le point B est un peu plus douteux, mais encore une fois je soutiens les propos de Nigel, et j'invite d'autres collègues qui aient des problèmes de considérer ce texte comme un avis à continuer à en parler.

(4 sur 5)

---

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci Jorge. Je vois Kavouss et puis Fabien.

IRAN :

Merci Manal. Dans un grand nombre de pays, il y a un proverbe. S'il y a un problème, il ne faut pas le décider à l'instant. On le laisse reposer. On l'a laissé se reposer depuis hier ; on a dit si c'était un avis consensuel du GAC ou non. On a assoupli un peu le texte et je n'ai aucun problème de considérer ceci comme un avis consensuel du GAC. Mais permettez-moi de partager mes suggestions.

Ma suggestion est la suivante. Ce qui a été éliminé dans le point A, eh bien, je soutiens ça. Et à la fin, lorsqu'on dit informer le GAC en conséquence, si le Conseil d'administration décide d'informer la communauté, ceci est du ressort du Conseil. Et dans la dernière partie, qui dit inclure en particulier le chronogramme correspondant, je crois qu'il faudrait dire, y compris le chronogramme correspondant.

Je crois qu'il faudrait enlever [inaudible] et dire inclut le chronogramme correspondant. Pour moi, ce texte pourrait être considéré comme un avis, un avis consensuel, pourvu que l'on simplifie les fondements.

J'ai mis ici mes meilleures intentions de collaboration, de coopération avec vous tous. Si vous acceptez les modifications que je propose, des modifications mineures, là où l'on parle du calendrier pertinent, je dirais y compris le calendrier pertinent.

Je ne sais pas qui s'occupe des modifications. C'est Fabien ?

Fabien, s'il vous plait : sous le point 1, mettons le texte net avec les modifications apportées. Vous pouvez ensuite les effacer. Mais je crois que c'est plus facile à lire, n'est-ce pas ? S'il vous plait, copiez le point 1, éliminez toutes les modifications et permettez-nous de lire le texte clair et net.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci. Nous avons encore 14 minutes.

Et j'avais l'espoir que nous pourrions faire une nouvelle lecture plus complète de ce texte que nous avons corrigé aujourd'hui. Mais on pourra peut-être lire les fondements avec le texte, et les deux éléments de l'avis, et nous pouvons décider ensemble ce qui fonctionne le mieux, ce qui va le mieux.

Donc, maintenant le texte dit qu'il mette en œuvre de manière prioritaire les actions nécessaires pour donner son soutien agile de la fiche de suivi du Conseil d'administration en ce qui concerne le rapport final de l'équipe de révision SSR2 et qu'il informe le GAC en conséquence, y compris du calendrier pertinent.

Ou, on pourrait dire aussi le chronogramme-- le calendrier. Je pense que les deux formulations sont correctes. Je ne sais pas laquelle des deux nous allons choisir.

Les fondements de cet avis. Cet avis essaie de donner un soutien à l'action de suivi efficace de la fiche de suivi du SSR2 du Conseil d'administration. Notant le besoin du Conseil d'administration pour les

analyses et les consultations et étant donné l'importance des recommandations de la SSR2 pour faire face à l'utilisation malveillante du DNS est la cybersécurité, le GAC estime que le Conseil d'administration est toujours transparent.

Je crois que nous avons dit qu'il fallait écrire le Conseil d'administration devrait continuer à être transparent, et Nigel dit que nous pouvons conserver y compris, et nous pouvons enfin éliminer au moins. Donc, si nous conservons cela comme un avis, nous sommes d'accord sur le texte. Et nous devons éliminer communauté et laisser seulement ou conserver GAC. Parfait. Voilà.

La fiche de suivi identifiait les actions qui espèrent mener à bien le Conseil d'administration. Et le Conseil espère que l'entité et l'organisation et les responsables, etc., et estime que c'est un bon outil pour le début.

Le Conseil d'administration devrait s'engager à donner une priorité aux différentes actions de la fiche de suivi et les accompagner avec un plan d'action de suivi proposé avec un calendrier clair. Ceci aiderait les organismes constituants de l'ICANN à respecter de manière active la fiche de suivi du Conseil d'administration pendant que cela permet l'attribution de priorités à différentes questions.

Il y a ici la partie 2 de l'avis qui recommande au Conseil d'administration de travailler avec les responsables du SSR2 pour développer des opinions partagées pour la mise en œuvre de certaines recommandations du SSR2, en particulier celles qui sont liées à celle de

la fiche de suivi du Conseil d'administration peuvent être considérées comme mise en œuvre.

Les fondements disent : pour ce qui est de l'interprétation divergente entre le Conseil d'administration et l'équipe de révisions du SSR2 du niveau de mise en œuvre de certaines recommandations qui font référence aux recommandations 4.1 et 9.1, le GAC estime que le Conseil d'administration doit mener à bien une évaluation du suivi, en étroite collaboration avec les responsables de l'équipe de révisions du SSR2 pour mettre au clair ces divergences. Cet avis permettrait à l'ICANN et à la communauté de l'ICANN d'avoir une compréhension partagée des questions qui requièrent effectivement [inaudible].

La dernière partie dit-- pardon.

Donner des informations sur la manière dont l'ICANN fait un suivi efficace de la conformité et les améliorations des dispositions contractuelles, en vue de faire face à l'utilisation malveillante du DNS, et considérer et informer sur les moyens et les manières disponibles pour mieux utiliser les provisions contractuelles en vigueur pour encourager et faire respecter les mesures pour combattre l'utilisation malveillante du DNS. Le GAC prend note du fait que le Conseil d'administration a rejeté un certain nombre de recommandations, y compris des recommandations du groupe 14 et 15, en vue de fournir à l'organisation de l'ICANN et à l'équipe de conformités contractuelles de l'ICANN des outils appropriés pour mieux affronter les violations de la politique. Le GAC considère que l'abord de l'utilisation malveillante du

DNS est en ligne avec la mission de l'ICANN pour assurer la sécurité, la stabilité, la résilience du DNS. Le GAC a aussi signalé que le Conseil d'administration de l'ICANN a souligné qu'il y a certaines limitations et ambiguïtés dans les contrats avec les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre par rapport à l'utilisation malveillante du DNS. Et il y a une référence à une lettre de Maarten Botterman [inaudible] du 12 février 2020.

Le GAC encouragerait donc le Conseil d'administration d'informer des moyens disponibles pour que les parties contractantes puissent se rendre responsables au cas où il y aurait des mesures insuffisantes pour prévenir et atténuer l'utilisation malveillante du DNS sur la base des contrats actuels, tenant compte de l'intérêt public selon ce qu'établissent les statuts constitutifs.

Avant de parler des expressions, je vous demande de bien vouloir voir où nous allons placer ce texte. Il faut savoir si tout cela peut faire partie des questions d'intérêt pour le GAC, ou si nous le gardons avec l'avis au Conseil d'administration. Je vois qu'il y a de demande de parole. Kavouss, je ne sais pas si c'est une nouvelle main.

IRAN :

Oui. Oui.

(4 sur 5)

---

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Oui, allez-y Kavouss.

IRAN : Manal, si les modifications que je vous suggère de considérer, [et que vous les acceptez], je ne vois aucun inconvénient pour conserver ces trois parties de l'avis par consensus du GAC. Mais il faut aller-- il faut considérer un à un ; si nous parlons de la première partie, les fondements A.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Oui. Kavouss, merci. Je vais considérer cela un à un après avoir eu une idée générale, un aperçu général. Je le ferai. Mais d'après ce que je comprends, vous dites que l'on peut tout mettre sous l'avis par consensus au Conseil d'administration si l'on tient compte des suggestions qui ont été faites pour les fondements.

Bien sûr, je vais aborder après chaque partie à tour de rôle. Mais, en ce moment, j'essaie de voir quelle est l'opinion générale sur la question. Donc je vous demande, Kavouss, de céder maintenant la parole à Suzan.

(4 sur 5)

---

IRAN : Vous avez tout fini, n'est-ce pas ? Où il manque encore quelque chose ?

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Non. J'ai lu les trois parties maintenant. Je veux avoir un aperçu général pour voir si ce thème doit être mis dans l'avis par consensus du GAC ou cela doit aller à la partie des questions d'intérêt pour le GAC.

IRAN : Chère Madame, j'ai cru comprendre que vous, et d'autres, vous préféreriez que cela soit toujours un avis.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Non. Pas tout le monde.

IRAN : Au cas où ça serait un avis par consensus, je vous demande d'inclure des modifications proposées.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : J'essaie d'écouter tout le monde, Kavouss. Il y en a qui ont dit que cela pouvait faire un avis consensuel, et d'autres qui ont dit que cela devait être déplacé à la partie des questions importantes pour le GAC, et d'autres ont dit que c'était bien pour le point A et le point C dans l'avis par consensus, mais pas le point B. Nous avons donc toutes ces opinions.

(4 sur 5)

---

Je reviendrai à ce que vous me dites Kavouss, mais je voulais écouter d'autres opinions.

IRAN :

Oui. Les règles que l'on doit prendre dans la réunion c'est le plus difficile, celui que l'on recherche le moins. Il faut voir d'abord si avec certaines modifications dans les fondements et des changements mineurs dans le thème nous pourrions le considérer comme un avis par consensus. Parce que je peux accepter n'importe laquelle des deux propositions. Nous allons aux questions d'intérêt ou bien nous pouvons retenir cela comme un avis par consensus. Mais dans ce cas-là, il faudrait inclure les modifications aux fondements. Voilà pourquoi je dis d'aller et de considérer chaque thème un à un.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci Kavouss. Suzan, s'il vous plait.

ÉTATS-UNIS :

Merci, Madame la Présidente. Pour ce qui est du fait de conserver la partie B, je voulais dire pourquoi nous estimons que ce n'est pas nécessaire en premier lieu. Si vous êtes d'accord.

Si on analyse cela, le rôle du Conseil d'administration et des responsables, surtout en ce qui concerne le rôle des responsables, ce n'est pas à eux de décider si les recommandations ont été mises en œuvre ou pas. Et il me semble que le Conseil d'administration ne devrait pas non plus donner des instructions aux responsables. Donc il

(4 sur 5)

---

faut demander au Conseil d'administration de négocier la mise en œuvre avec les responsables.

J'ai mentionné deux choses. Évaluer la mise en œuvre, c'est un rôle de l'équipe de révision SSR3 d'après ce que dit le rôle des statuts constitutifs. Mais, je crois que nous ne faisons peut-être pas attention au fait que l'un des responsables est membre du GAC. Alors, je ne suis pas sûre de comprendre si ce membre du GAC est avec nous. Mais je ne sais pas si nous ne pouvons pas réviser au coréviser le travail des responsables de la mise en œuvre. Voilà pourquoi nous estimons que nous avons besoin de cet avis pas consensus en ce moment.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Suzan, je ne sais pas si vous parlez du point B en particulier.

Parce que moi, je vois quelque chose à propos du consensus, surtout pour conserver l'avis dans le point B, ou déplacer cela aux questions d'intérêt. C'est la même chose pour B ici.

ÉTATS-UNIS :

Pour B et C en particulier. Nous soutenons que cela ne devrait pas faire partie de l'avis consensuel, et que cela devrait se trouver dans la section des questions d'intérêt. Parce que ce que j'ai présenté, c'était des raisons spécifiques pour le point B, parce que j'ai aussi des raisons spécifiques sur le point C du fait que cette section devrait être déplacée aux questions d'intérêt du GAC.

(4 sur 5)

---

Avec A, je crois que nous pouvons parvenir à un consensus et analyser peut-être un peu plus la rédaction et les fondements.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Il nous reste une minute.

Jorge sur le chat demande à avoir les fondements du point C.

ÉTATS-UNIS :

Oui. Le Conseil d'administration a déjà présenté les fondements concernant son rejet quant aux recommandations spécifiques du SSR2, à savoir les groupes 14 et 15.

Il n'est pas clair essentiellement pourquoi nous ne pouvons pas, nous, aborder ce qui a été proposé grâce au BGIG.

Et enfin, avec le Conseil d'administration, nous avons eu une très bonne discussion le vendredi avant la réunion de l'ICANN 72 concernant l'utilisation malveillante du DNS. Je crois que c'était un débat très intéressant et substantiel. Tenant compte de ce qui s'est passé, nous estimons que ce n'est pas approprié de conserver ceci dans la section de l'avis par consensus. Merci.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup Suzan.

Je crois que nous allons faire ce que Kavouss nous a proposé. Nous allons laisser cela un petit peu de côté-- un tout petit peu. Nous avons

une pause de 30 minutes. Nous allons nous réunir de nouveau à 10h30 Seattle et nous allons parler avec le groupe des dirigeants de l'acceptation universelle, et nous allons ensuite continuer avec la délibération sur le communiqué. Je vous demande entretemps de considérer la proposition qui est faite.

C'est ce qui se trouve au point B et C, et cela serait déplacé aux questions d'intérêt pour le GAC. Et je vois une certaine coïncidence par rapport au point A. Tenant compte de cela, je vous demande s'il vous plait de bien vouloir penser pendant la pause associée. Nous nous revoyons d'ici 28 minutes. Merci beaucoup à vous tous.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**